

ERRATA

Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription¹

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans la version française du *Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription* publiée dans la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2 du 11 juillet 2007.

L'erratum est publié dans la section 3.2.2 du bulletin du 27 juillet 2007 (Vol. 4 n° 30).

Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription

Veillez prendre note que deux erreurs se sont glissées dans la version française du *Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription* qui a été publiée dans la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2 du 11 juillet 2007.

L'erratum est publié dans la section 3.2.2 du bulletin du 27 juillet 2007 (Vol. 4 n° 30).

¹ Diffusion autorisée par Les Publications du Québec